



Il n'existe pas en France pour les chambres d'hôtes de classement mis en place par l'Etat, à la différence des autres types d'hébergements touristiques.

L'objectif de Chambre d'hôtes référence® est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation tout en contribuant à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique de la destination. Chambre d'hôtes référence® n'a donc pas vocation à remplacer les labels, mais d'être une solution pour les exploitants soucieux de qualifier leur offre mais ne souhaitant pas adhérer à un label.

A la différence des classements et labels, Chambre d'hôtes référence® n'établit pas une échelle de valeur suivant la prestation fournie, mais une garantie de qualité à minima, une assurance pour le client d'être bien accueilli.

Si vous êtes clients et recherchez une Chambre d'hôtes référence®, vous pourrez les repérer via ce logo sur les sites et brochures des Offices de Tourisme, des Comités Départementaux du Tourisme, des Comités Régionaux du Tourisme et des propriétaires référencés.

Les chambres d'hôtes se multiplient dans l'ensemble des destinations touristiques et il est difficile pour le client de savoir si la prestation qu'il va acheter sera de qualité.

Les Offices de Tourisme

et les autres acteurs institutionnels du tourisme, dans un souci de qualité d'offre touristique, mettent en avant les hébergements qui respectent les engagements d'un référentiel et qui ont passé une visite de contrôle.

Chambres d'hôtes référence® répond pleinement à ces exigences